

ACTION CONJOINTE

EEPLIANT3

BULLETIN

Sujets exposés dans cette édition

Mauvais résultats préliminaires des inspections sur l'étiquetage énergétique (EE) et des contrôles documentaires sur les informations concernant l'écoconception (EC)

Innovation pour l'harmonisation des contrôles : classement des non conformités concernant l'écoconception en synergie avec le groupe ADCO EE/EC.

Cartographie des installations d'essais pour les tests énergétiques dans l'Espace Economique Européen (EEE) : combler les manques


Comment les autorités de surveillance du marché (ASM) peuvent-elles intensifier la coopération avec les douanes ?

Explorer les défis et leçons apprises à ce jour.



This project is funded
by the European Union



vores bureau 

En juin 2019, l'**action conjointe EEPLIANT3** financée par l'UE s'est engagée à renforcer les contrôles de conformité transnationaux et à entreprendre une série d'innovations pour améliorer la surveillance du marché des produits liés à l'énergie placés sur le marché unique. Nous avons promis des changements de fond pour aider à remplir une partie des engagements climatiques de l'UE d'ici 2050. Après 30 mois de travail collaboratif, dans quelle mesure tenons-nous nos promesses et quels progrès avons-nous accomplis à ce jour ?

Mauvais résultats préliminaires des inspections sur l'étiquetage énergétique et l'information en ligne

Les contrôles documentaires et en ligne menés à ce jour révèlent des taux de non-conformité décevants pour les produits ciblés.

Pour les climatiseurs (A/C) et les ventilateurs de confort, les 108 inspections de documents (56 concernant les climatiseurs « split », 31 les climatiseurs à conduit et 21 les ventilateurs de confort) ont permis de constater que 23 % des étiquettes étaient incorrectes, alors que 49 % des modèles présentaient des non conformités au niveau de la fiche produit (par ex. valeurs manquantes, mauvais ordre des informations), 69% pour la documentation technique (par ex. données manquantes) et 78 % pour les déclarations CE de conformité (par ex. référence manquante aux normes et aux réglementations) . Concernant les inspections de sites de commerce en ligne (470 pages), 237 des 271 étiquettes étaient affichées de manière incorrecte, l'étiquette manquait dans 190 cas et aucune fiche produit n'a été trouvée pour 179 cas.

De même, les contrôles sur les sèche-linge (104 contrôles documentaires) ont montré un taux de non-conformité global des étiquettes de 18 %. A l'inverse, 53% des 104 unités contrôlées ne présentaient pas de défauts avec la fiche, 43% avec la déclaration CE et 28% avec la documentation technique . De plus, sur les 436 pages des sites de commerce en ligne vérifiées, seules 58 des 276 étiquettes présentes étaient correctement affichées, l'étiquette était manquante dans 94 cas et aucune fiche n'ayant été trouvée sur 143 pages.

Des contrôles sur 96 unités de ventilation ont révélé que 27% de ces produits présentaient des erreurs dans leur documentation technique ou la fiche produit, ce qui peut influencer les décisions d'achat. Des inspections sur 60 sites de commerce en ligne ont montré au total 75 % non conformités pour 111 produits contrôlés.

En ce qui concerne les chauffe-eau et ballons d'eau chaude, la consolidation finale des résultats des contrôles documentaires est toujours en cours car des contrôles supplémentaires sont actuellement en cours. Jusqu'à présent, les contrôles de la documentation ont révélé des défauts pour 13 des 20 ballons d'eau chaude, 45 des 54 chauffe-eau électriques et 22 des 24 chauffe-eau à pompe à chaleur, selon l'évaluation des autorités de surveillance du marché (ASM). Il ressort déjà des éléments observés que la plupart des produits inspectés présentent des non-conformités sur plusieurs points, principalement en ce qui concerne la déclaration CE de conformité et les exigences en matière d'information sur l'écoconception.

Pour ces différentes catégories de produits, des tests en laboratoire sont en cours.

Classer les non-conformités en matière d'écoconception : des principes permettant une mise en œuvre innovante sur le terrain

La mise en œuvre du règlement (UE) 2019/1020 et l'exercice des pouvoirs employés pour le faire appliquer doivent être proportionnés et adaptés à la nature et à l'impact du non-respect de ses dispositions. Pour permettre aux ASM de remplir leurs obligations également pour ce qui concerne les contrôles de l'écoconception, l'action conjointe EEPLIANT3 contribue aux travaux de l'ADCO EE/EC (Etiquetage Énergétique – EcoConception) afin de développer une nouvelle méthodologie de classification des risques liés aux non-conformités d'écoconception. La première version de la procédure par étapes ainsi qu'un outil d'évaluation sur mesure sont maintenant prêts à être testés par les groupes de travail de l'action conjointe EEPLIANT3 concernés.

Cartographie des installations d'essais pour les tests énergétiques dans l'EEE : combler les manques

L'organisation et la mise en œuvre d'essais en laboratoires est une activité essentielle de la surveillance du marché. L'accès à des installations d'essais accréditées pour les essais liés à l'énergie est difficile pour nombre d'ASM. Certaines développent en conséquence des capacités de test en interne, tandis que d'autres continuent à s'efforcer à trouver des installations de test privées dûment qualifiées qui disposent de la disponibilité nécessaire.

Dans le cadre de l'action conjointe EEPLIANT3, deux enquêtes ont été menées auprès des ASM de l'Union européenne et des organismes de test privés accrédités pour l'EE/EC dans l'EEE (Espace Economique Européen) afin de cartographier les capacités en laboratoires de tests. Les résultats de l'enquête sont conformes aux conclusions du Centre commun de recherche de la Commission. Il apparaît que très peu de ASM possèdent des installations de tests disposant des compétences nécessaires en matière de qualité (selon la norme EN 17025), certains États membres n'ayant pas ou très peu de laboratoires en capacité de réaliser tous les types de test EE/EC. Par conséquent, les problèmes d'accès à des installations d'essais dûment qualifiées pour tous les produits couverts par l'écoconception et l'étiquetage énergétique, qu'elles appartiennent aux ASM ou qu'elles soient privées, est un obstacle majeur pour de nombreux ASM pour assurer une vérification complète de la conformité.

L'investissement en capital n'est pas suffisant pour combler le fossé entre les besoins des ASM de l'UE et la réalité en ce qui concerne la capacité de tests EE/EC. Des financements durables seront également nécessaires pour garantir une expérience de tests et la maintenir sur la durée.

Rafael Guirado (FFII-LCOE-Espagne), chef du groupe de travail

Renforcement de la coopération avec les douanes

Des données récentes montrent qu'en 2019, 28,6 % des contrôles douaniers ont décelé des produits dangereux ou non conformes, dont 98 % ont été arrêtés aux frontières de dix États membres de l'UE.

Des premières plates-formes « peer-to-peer » au marché de l'occasion en ligne en plein essor, la croissance du commerce électronique et les volumes élevés de produits entrant dans l'UE en provenance de pays tiers rendent les contrôles aux frontières essentiels pour détecter et empêcher l'entrée de produits non conformes et dangereux dans l'UE.

Pour cela, la coopération des ASM avec les douanes peut changer la donne. A l'occasion de l'action conjointe, EEPLIANT3 une enquête en ligne et une série d'entretiens de suivi ont été menés auprès des autorités douanières de l'UE sur la législation EE/EC.

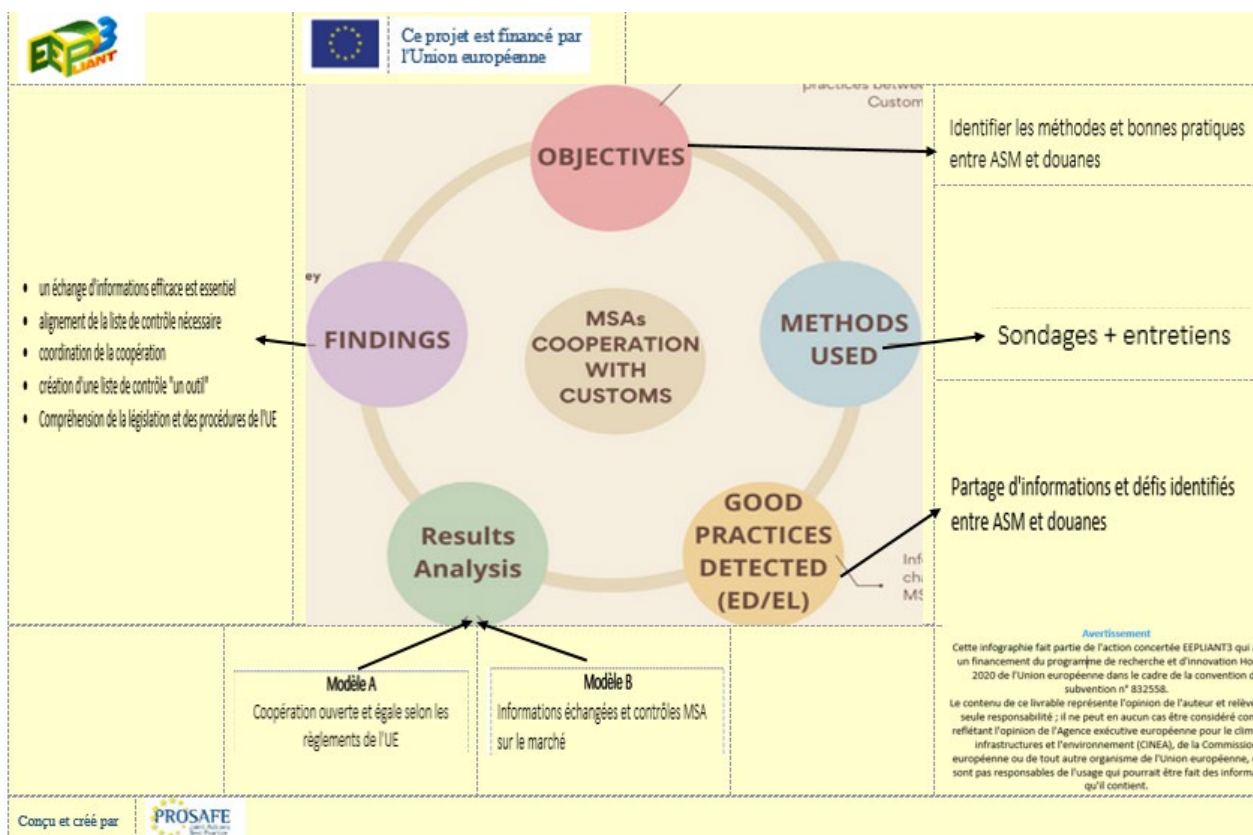
L'objectif était d'identifier les bonnes pratiques actuelles en matière de contrôles douaniers et d'émettre des recommandations sur la manière de mettre en place une coopération plus systématique pour augmenter le niveau de contrôle des produits liés à l'énergie.

Bonnes pratiques dans la collaboration avec les douanes

Les résultats indiquent qu'il existe actuellement une coopération limitée entre les ASM et les douanes dans le domaine EE/EC. Malgré les différences nationales, des fils conducteurs de bonnes pratiques ont été identifiés :

- Des canaux de communication ouverts et la désignation de points de contact clés à la douane sont des facteurs de succès en matière de coopération.
- Il existe un besoin de renforcement des capacités et de compréhension de la législation et des procédures.
- Les ASM devraient donner la priorité à la formation du personnel des douanes sur les exigences légales de l'EE/EC et les exigences spécifiques pour chaque domaine de produit ciblé.
- La création d'un outil et de liste type de points à contrôler (checklist) pour toutes les exigences formelles peut faciliter le travail de contrôle dans ce domaine.
- Des bureaux de liaison uniques dans les États membres peuvent jouer un rôle clé dans la coordination des activités conjointes.

L'action conjointe EEPLIANT3 cherchera à tester l'adéquation des bonnes pratiques identifiées dans le cadre des travaux sur les produits d'éclairage.



Contact details: Ioana Sandu, Executive Director
 PROSAFE Office, Avenue des Arts/Kunstlaan 41, 1040 Brussels, Belgium, +32 2 8080 996/-97
eepliant3@prosafe.org / info@prosafe.org / www.eepliant.eu / www.prosafe.org

[@EEPLIANT](https://twitter.com/EEPLIANT), [@PROSAFE_ORG](https://twitter.com/PROSAFE_ORG)

Project Leader: Bram Verckens, Head of Department, FPS Economy, Directorate of General Energy, Infrastructure and Controls
economie Brussels (Belgium)

Relever les défis et construire de nouvelles connaissances et compétences

La première phase de la mise en œuvre de l'action impliquait d'analyser les divers défis et les leçons apprises dans le processus. Lorsqu'ils sont déployés, les outils numériques intelligents génèrent des transformations dans la surveillance du marché mais les efforts en la matière apparaissent fragmentés en fonction des ressources et des priorités des ASM. L'action conjointe EEPLIANT3 contribue à combler les lacunes en la matière par le développement d'un portefeuille de 4 outils informatiques :

- 1) un outil de téléchargement vers ICSMS (basé sur des travaux antérieurs dans le cadre des projets MSTyr15 et EEPLIANT2) ;
- 2) un logiciel d'indexation (« WebCrawler ») ;
- 3) un projet innovant d'Intelligence artificielle/Robotique ;
- 4) des mini-projets « à gain rapide ».

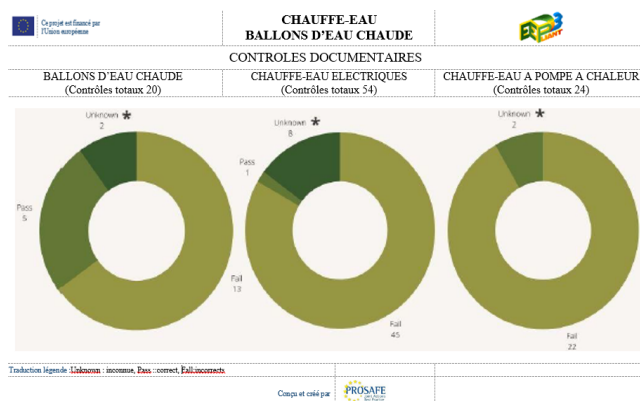
Cependant, investir dans le développement de tels outils sans garantir leur durabilité par un hébergement à long terme et leur maintenance après la clôture du projet pourrait aboutir à un gaspillage d'efforts, d'argent et de ressources. Actuellement, dans le cadre de l'action conjointe, un diagnostic est en cours pour identifier toutes les options et solutions possible à ce problème en synergie avec la Commission européenne et le réseau de conformité des produits de l'UE.

L'insuffisance des connaissances et de l'expérience nécessaires pour effectuer des contrôles de conformité aux exigences EE/EC apparaissent aujourd'hui l'efficacité de la surveillance du marché.

L'action conjointe européenne EEPLIANT3 permet la mise en place de diverses formations en ligne et activités conjointes entre pairs, y compris un programme d'échange de personnel innovant comprenant huit programmes sur mesure, conçus en coopération avec les ADCO ED/EL.

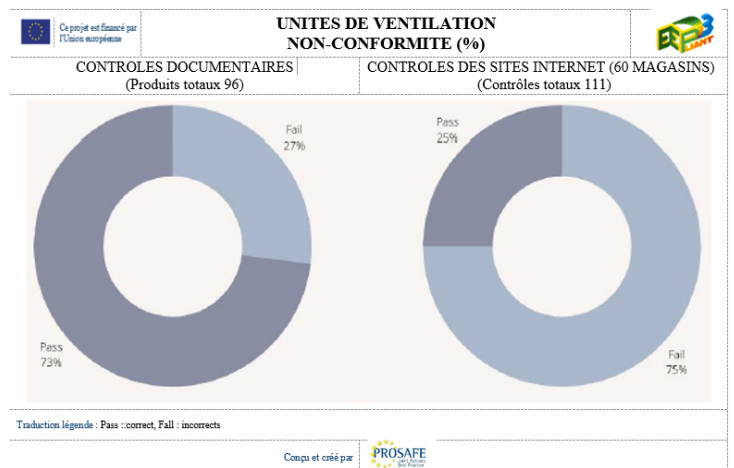
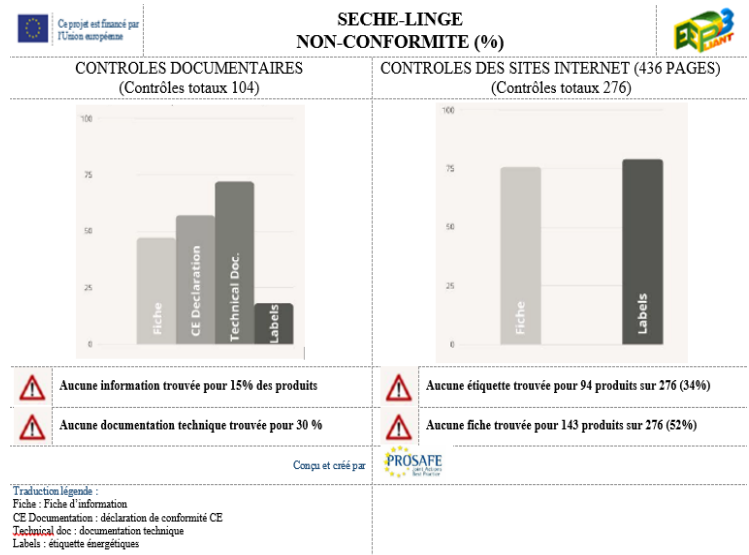
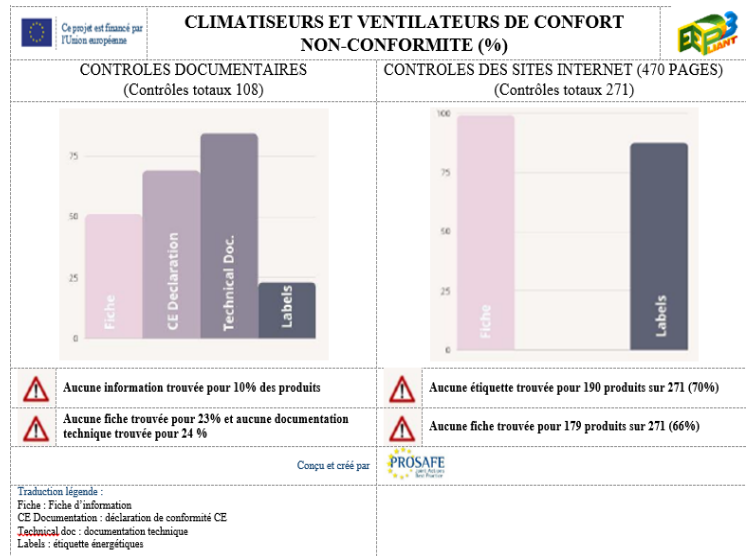
Résultats préliminaires en bref (≠ 1)

pas statistiquement représentatif



Résultats préliminaires en bref (≠ 2)

pas statistiquement représentatif



* « inconnu » signifie qu'actuellement les ASM ne peuvent pas se faire une opinion sur la conformité du produit - sous réserve de la fourniture de clarifications ou d'informations supplémentaires par les opérateurs économiques respectifs à la demande des MSA (en cours)

Avertissement

Cette newsletter fait partie de l'action concertée EEPLIANT3 qui a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 832558. Le contenu de ce livrable représente l'opinion de l'auteur et relève de sa seule responsabilité ; il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA), de la Commission européenne ou de tout autre organisme de l'Union européenne, qui ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.